

Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Un plan d'action pour lutter contre la dépendance aux jeux d'argent et prévenir les comportements à risque

En réponse aux postulats déposés par les députés Stéphane Montangero (PS) et Nicola Di Giulio (UDC), qui tous deux lui demandaient un rapport sur les dangers des jeux d'argent et du mésusage des écrans, notamment pour les jeunes, ainsi qu'un plan d'action pour protéger les joueurs, le Conseil d'Etat propose dix mesures pour prévenir les comportements problématiques, identifier et prendre en charge les personnes concernées, et évaluer l'efficacité des mesures en place.

L'offre dans le domaine des jeux d'argent a considérablement augmenté aux cours des dernières années. Cette explosion s'explique par des changements légaux (les maisons établies en Suisse peuvent depuis 2019 exploiter en ligne des jeux tels que la roulette, le poker ou la slot machine) et par la multiplication de l'offre en ligne, avec des produits souvent conçus pour être addictifs. Cette évolution pose des problèmes de santé publique : avec l'augmentation de l'offre, les comportements problématiques progressent également au sein de la population et touche de plus en plus de jeunes. Les études disponibles sur le sujet estiment en effet que le jeu problématique concerne 2 à 5% de la population générale, mais jusqu'à 19% des jeunes de 18 à 29 ans auraient un profil à risque. Au sein du Centre du jeu excessif du CHUV, où sont prises en charge les personnes souffrant de troubles liés aux jeux d'argent, la même tendance s'observe : de 40% en 2018-2019, la part des 21-30 ans est passée à 50%. Afin de mieux protéger les populations vulnérables, particulièrement les jeunes, de renforcer la prise en charge des personnes qui ont développé un comportement problématique et d'évaluer les mesures en place, le Conseil d'Etat a décidé de dix mesures, qui répondent aux préoccupations du Grand Conseil.

Des mesures existent déjà, mais elles ne sont pas suffisantes

La loi sur les jeux d'argent (LJAr) confie un grand nombre de compétences à des organes fédéraux ou intercantonaux, en particulier en ce qui concerne la régulation de l'offre sur l'ensemble du territoire, qu'il s'agisse des jeux dits terrestres ou en ligne, mais également en matière de prévention. Le Canton de Vaud dispose en sus depuis plusieurs années de mesures de prévention et de prise en charge des personnes

dépendantes ou qui ont un usage problématique. On citera par exemple le programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire conduit par l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS). Ses interventions en classe ont pour objectifs la sensibilisation à l'utilisation des écrans, des jeux vidéo et le développement du sens critique des élèves face à de fausses croyances, notamment sur la notion de hasard. Le programme Parlons Cash quant à lui est un outil de lutte contre le surendettement, conséquence fréquente d'un rapport problématique aux jeux d'argent. Il offre des suivis individuels ou des cours collectifs en gestion administrative et gestion de budget ainsi que de l'aide pour stabiliser ou résoudre une situation d'endettement. Il propose également un jeu sérieux de prévention basé sur des faits réels et des témoignages, tillnextbill.game

Dix mesures pour renforcer le dispositif

Afin de répondre à l'augmentation de l'offre de jeux notamment en ligne, et des besoins qui en découlent, le Conseil d'Etat a décidé d'un plan d'action composé de dix mesures, avec un accent particulier pour les jeunes. Ces mesures couvrent les champs de la prévention, de la prise en charge des personnes qui ont un comportement problématique, de la formation des professionnels, notamment pour pouvoir identifier les profils à risque, enfin de l'évaluation, afin de s'assurer que les actions entreprises sont efficaces et de les adapter si nécessaire. L'ensemble des mesures est détaillé dans l'annexe en pièce-jointe ainsi que sur le site www.vd.ch/jeux-argent . On citera pour exemple le développement de la prise en charge des jeunes qui souffrent d'une dépendance aux écrans via l'unité spécialisée du CHUV ou la mise à disposition des enseignants de fiches qui, dans diverses matières, permettent d'aborder cette problématique en classe et de faire un travail de prévention intégré à la scolarité. Ou encore le renforcement de campagnes de prévention en ligne, une formation à destination des professionnels en contact avec les jeunes et les autres publics vulnérables.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 19 septembre 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat DEF, Frédéric Borloz, conseiller d'Etat

TÉLÉCHARGEMENT(S)